

# LA BORNE-FRONTIÈRE N°20

Un arrangement franco-luxembourgeois.

1. Plan de situation.
2. La borne-frontière qui a été enterrée.
3. Pendant les travaux d'enterrement.
4. et 5. La plaque en fonte qui marque l'emplacement de la borne.
6. Document qui renseigne sur la nouvelle détermination de la borne-frontière.
7. Monsieur le Conducteur des T. P. enferme le document dans le manche de la plaque.
8. La pose de la plaque.
9. La délégation française.
10. La délégation luxembourgeoise.

